



la Lettre aux Villardiens

n°47 - hiver 2009
Journal d'information de la commune de Villard de Lans

Villard en action



Pour lutter efficacement contre la concurrence et séduire un public le plus large possible, la commune de Villard de Lans doit continuer à innover.

Vivre à Villard



Joseph Tores, personnalité marquante de Villard de Lans, nous a quittés discrètement en octobre dernier à l'âge de 88 ans.

Eau, source de vie



Tous les êtres vivants sur terre sont dépendants de cet élément. Assurer sa distribution à la population dans des conditions garantissant sécurité et qualité constitue un enjeu majeur pour les acteurs concernés. Comment préserver l'eau et en garantir l'accès à tous ? Comment sécuriser les berges ?



Édito



Réunion avec les entreprises locales et les banquiers

Sommaire

Villard en action pages 3 à 5



- Vers une communication aboutie
- Une négociation sur les rails
- Déneiger, une histoire de saison
- Parc et "château" Joseph Guichard
- La piste du Père Noël

Dossier pages 6 à 7 Eau, source de vie



- L'eau dans les canalisations
- L'eau dans son environnement

Vivre à Villard pages 8 à 11



- Hommage à Joseph Tores
- Paléotime, une entreprise atypique !
- Grenelle "Entreprises"
- Tribune politique
- Courrier des lecteurs

Agenda page 12



Face à une crise mondiale, comment agir à une échelle communale pour l'emploi et l'entreprise ?

D'abord mettre l'argent public au service de l'économie locale.

La commune est un investisseur important avec 4 668 565 euros dépensés pour l'année 2008. Cette somme a bénéficié, au travers de marchés publics, pour une grande part à des entreprises locales. La commune gère aussi des outils liés aux entreprises (urbanisme) mais elle les connaît mal et aucune réserve foncière n'existe pour répondre à leur développement. Tout doit être mis en œuvre pour y parvenir : réviser le PLU, rationaliser les services existants. Centraliser dans un même lieu - "la maison Terrel" - les services tels l'ANPE, la PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation), l'Espace Entreprise, la Maison de l'Emploi, les rendrait plus visibles et lisibles. Un accueil commun les doterait d'un surcroît de simplicité et d'efficacité.

Ensuite refuser de perdre des compétences et trouver des moyens d'agir ensemble.

À l'instigation de la commune, ont été réunis différents acteurs de l'économie : banques, chambres consulaires, experts-comptables, socioprofessionnels, citoyens du Grenelle des entreprises. L'échelle locale est propice à cette mobilisation. La proximité, suscitée par le partage d'un même espace de vie où chacun se connaît, facilite l'identification des besoins, des souhaits individuels ou communs. La dynamique est lancée. Rendez-vous est donné fin mars.

C'est aussi multiplier les partenariats pendant la période de transition.

Car la crise finira un jour et il conviendra d'en sortir plus fort en ayant investi dans l'avenir. La limitation des ressources induit de nouvelles pistes de travail dans le chemin du partenariat. L'ESF à la Colline des Bains, MGM (Maurice Giraud Montagne) au "Parc et Château", une vraie commercialisation co-financée par les socioprofessionnels, le dialogue établi avec les Glovettes, les Balcons, la SEVIC, sont autant de partenariats publics-privés qui produiront à terme leurs fruits.

C'est enfin encourager une économie où l'écologie peut être moteur de croissance.

Avec Rhônalpénergie-environnement, nous allons nous pencher sur l'énergie solaire et les voitures hybrides. Nous en reparlerons.

La commune ne peut tout assumer seule. Mais ces mesures constituent des paris sur l'avenir.

2008, pleine de chaos et d'interrogations, est derrière nous. L'année à venir devra apporter de vraies réponses. À l'échelle communale, notre action sera déterminante. Souhaitons qu'en temps de crise, combativité et solidarité triomphent, deux valeurs nécessaires pour aborder 2009.

Bonne Année à tous.

Chantal Carlioz, maire de Villard de Lans

La Lettre aux Villardiens
Journal d'information
de la commune
de Villard de Lans
Mairie de Villard de Lans
Place Pierre Chabert BP 65
38250 Villard de Lans
Tél. 04 76 94 50 00
Fax. 04 76 94 50 20

Directeur de la publication
Chantal Carlioz
Rédactrice en chef
Stéphanie Charles-Oddoux
Maquette Mireille Paucher
Photographies
Stéphanie Charles-Oddoux
Mireille Paucher

Comité de relecture
Aimé Blanc,
Marion Bonnet,
Maryse Fourier,
Denis Grienberger,
Béatrice Lattard,
Noëlle Pasqualon
Impression
Coquand/La Typo



Villard en action , ,

Vers une communication aboutie...

Pour lutter efficacement contre la concurrence et séduire un public le plus large possible, la commune de Villard de Lans doit continuer à innover. En se dotant d'un outil de commercialisation pertinent, notre village touristique entend bien rester à la pointe !



**Gérard Clot-Godard
Adjoint au tourisme**



TOURISME ET NOUVELLE TECHNOLOGIE, UNE COMPLICITÉ INDISPENSABLE

Les nouvelles technologies conduisent à des comportements d'achats différents et complémentaires de ceux jusque là pratiqués. Côté chiffres, en 2007, quatre français sur dix ont réalisé des achats en ligne.

La catégorie voyage/tourisme/transport arrive en première position des "cyber-achats" et pèse près de la moitié du volume d'affaires du e-commerce. Sur les 31 millions de français partis en vacances, 21,6 millions (71%) sont des internautes.

Treize millions de personnes (soit 44% des partants) ont préparé leur séjour sur internet soit plus du double qu'en 2003 (et plus d'1 million chaque année depuis 3 ans).

"Avec plus de 1,5 million de visites en 2007, le succès du site internet de l'Office de tourisme de Villard de Lans www.villarddelans.com n'est plus à prouver !" tient à souligner Dominique Vassal, directeur de l'office du tourisme de

Villard de Lans. Fort de ce constat, l'office de tourisme affectera sur son budget 36 000 €uros pour acquérir un module de réservation et de commercialisation. Cet outil, suite logicielle du site internet de l'office de tourisme permettra la mise en place, avec le personnel nécessaire, de la gestion de l'hébergement et des prestataires d'activités de la commune.

S'APPUYER SUR DES OUTILS PERFORMANTS

"Nous devons appuyer notre offre touristique sur des outils performants, la réservation en ligne est devenue indispensable." L'été dernier, Gérard Clot-Godard, président de l'Office Municipal du Tourisme a réuni le Comité directeur de l'OMT ainsi que les hébergeurs au sein d'une cellule de réflexion. En septembre, un séminaire touristique leur a permis de travailler une nouvelle fois ensemble à propos de la mise en place d'un outil de réservation.

LA COMMERCIALISATION : UNE ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE

La vente de séjours est une activité réglementée qui nécessite une autorisation préalable. Parmi les personnes pouvant y être autorisées figure la catégorie particulière des organismes locaux de tourisme comme les offices de tourisme.

Si le législateur reconnaît le droit à ces organismes locaux de tourisme de commercialiser des séjours, il les contraint à agir dans un cadre juridique très strict en raison de la relation particulière qui les relie avec les collectivités territoriales. En tout état de cause, un office de tourisme qui se lance dans le commerce de séjours doit viser l'intérêt général de son territoire de compétence avant toute chose.

"Il est impératif que l'outil choisi permette au client internaute de concrétiser son désir de séjourner dans notre station par un acte d'achat en ligne. Le souhait de faciliter les échanges entre le client et les prestataires, par la mise en place d'une vitrine touristique en ligne répond à la demande de la clientèle individuelle et à une volonté politique de la nouvelle municipalité. Nous devons apparaître modernes, structurés, concurrentiels, avec une image forte !

Ce nouveau module de réservation a pour objectif de donner aux professionnels les moyens de mieux se commercialiser pour accroître leur clientèle.

Dans très peu de temps, le client pourra consulter les disponibilités d'hébergement et aller jusqu'à la réservation par un paiement sécurisé en ligne sur internet.

D'autre part, il pourra ajouter des activités ou des prestations au gré de ses envies.

Nous devons aller plus loin encore et nous doter d'un service commercial efficace qui vendra notre station à distance sur des cibles de clientèle choisies par nos socioprofessionnels réunis et fédérés au sein de notre OMT.

Dès ce mois de janvier 2009, le service commercial, via un personnel interne ou une société extérieure, sera mis en place."



Une négociation sur les rails

Les Villardiens se souviennent du projet de train à crémaillère pour relier le village aux Charpennes. Dès le début de son mandat, la nouvelle municipalité a indiqué son souhait de ne pas poursuivre cette action. Aujourd'hui, qu'en est-il du train lausannois acquis par le biais d'une convention en 2006 ?

CHANTAL CARLIOZ SE SOUVIENDRA LONG-TEMPS DE CE JOUR, lorsque Olivier Français, adjoint au maire de la ville de Lausanne a accepté les conditions de renégociation du contrat pour l'acquisition du train de Lausanne/Ouchy.

“En accord avec nos engagements de campagne, nous avons décidé de ne pas poursuivre le projet du train. Toutefois, la commune de Villard de Lans était liée par contrat pour cette acquisition” a rappelé Madame le maire.

CE DOCUMENT PRÉVOYAIT une participation de notre commune à hauteur de 180 000 francs suisses soit environ 200 000 €uros pour le désamiantage. De plus, Villard de Lans s'engageait à fabriquer et à livrer un chalet d'un montant de 25 000 €uros. “Si les municipalités changent, il est toujours délicat de revenir sur des engagements passés.

Nous avons eu de la chance d'avoir un interlocuteur à l'écoute et soucieux de trouver une solution amiable. Les négociations entreprises, dès le début de mandat en avril dernier avec Olivier Français, maire adjoint de la ville de Lausanne ont été constructives. Elles ont abouti à une issue favorable pour toutes les parties.”

LA VILLE DE LAUSANNE, après plusieurs discussions avec Madame le maire, a accepté de renoncer à demander à notre commune le coût du désamiantage sous réserve que Villard de Lans prenne en charge le coût du transport et du stockage du train et honore son engagement de fabrication et de livraison du chalet.

“Nos communes ont des problématiques et des points communs liés à leur implantation dans les Alpes. Nous partageons le même environnement et par conséquent les mêmes valeurs. Nous ne pouvions que nous entendre !” a rappelé Olivier Français.

Une seconde négociation avec Tensol Rail organisateur du transport et du stockage du train a abouti à une participation à hauteur de 20 000 € pour Villard de Lans. Olivier Français a également tenu à souligner “la qualité du travail réalisé ensemble et saluer l'ouverture de la commune de Villard de Lans qui a permis une négociation réussie.”

Ces nouveaux engagements diminuent considérablement le montant du précédent contrat. Le coût total de l'engagement de la commune est passé de 265 000 €uros à l'origine à 45 000 €uros aujourd'hui.

Au cours du conseil municipal de novembre dernier, Chantal Carlioz a tenu, une nouvelle fois, à remercier le geste de la commune de Lausanne.

La liaison bourg/balcon n'est pas abandonnée pour autant. Une réflexion est actuellement en cours pour déterminer comment relier ces deux entités, en déplacement doux, permettant ainsi un meilleur fonctionnement de notre station.

“**Nous avons eu de la chance d'avoir un interlocuteur à l'écoute et soucieux de trouver une solution amiable.**”

Chantal Carlioz

Déneiger, une histoire de saison !

La surveillance du réseau routier communal et des interventions qui en découlent s'avère beaucoup plus complexe en hiver qu'en été. Et pour cause : la neige et le verglas !



Tous les ans, de novembre à mi-avril, la commune de Villard de Lans se mobilise pour faire face aux chutes de neige et au verglas. Le maintien ou le rétablissement des conditions de circulation satisfaisantes s'inscrit dans la viabilité hivernale. La collectivité locale a l'obligation d'assumer ses responsabilités sur l'entretien du réseau routier dont elle a la charge. Il lui appartient d'organiser un “service hivernal” doté de

moyens efficaces et respectueux du principe de l'égalité des citoyens. À l'échelle d'une commune de montagne, le déneigement n'est pas seulement un travail consistant à déblayer la neige.

Il représente une mobilisation de personnel qualifié, des outils, des engins adaptés et une logistique sans faille. Dès les premiers flocons, un plan d'action précis est mis en œuvre.

“**LE DÉNEIGEMENT, L'ÉVACUATION DE LA NEIGE** stockée et le salage occupent deux équipes de dix agents municipaux, deux coordinateurs et un chef de service, mobilisés 24h/24h, qui se relaient une semaine sur deux. Cette saison, deux personnes supplémentaires ont été embauchées pour le centre bourg. D'autre part, cinq entreprises ont en charge les routes communales extérieures au village” précise Dominique Di Cesare, responsable des ateliers municipaux.

La commune assure le déneigement des voies de circulation automobile, des trottoirs devant les espaces publics, des espaces qui bordent les immeubles appartenant à la collectivité et les lieux publics (poste, écoles, mairie, lieux de culte...).

“En cas de chutes de neige ou de verglas, certaines règles élémentaires sont à respecter. Des points stratégiques comme le lycée, les écoles et le centre bourg sont déneigés en priorité. D'autre part, les trottoirs sont déneigés en permanence pour que les habitants puissent circuler à pieds.”

“**Le déneigement, l'évacuation de la neige stockée et le salage occupent deux équipes de dix agents municipaux mobilisés 24h/24h.**”

Dominique Di Cesare, responsable des ateliers municipaux

À NOTER : la route départementale qui traverse la commune (avenue Achard Picard, avenue des Bains, avenue du Professeur Nobécourt, avenue des Francs Tireurs, rue Jean Moulin, avenue du Général de Gaulle, avenue de la Molière, avenue des Sagnes et avenue du Royans.) est déneigée par le Conseil Général de l'Isère. Sur cette route, l'enlèvement de la neige (trottoirs, surplus de neige...) incombe à la commune.

Attention les trottoirs ne sont pas sous la responsabilité de la collectivité, il appartient aux riverains (habitants, propriétaires, commerçants) de les déneiger.

Un numéro spécial neige est mis en place dès les premiers flocons. Une personne d'astreinte peut vous renseigner sur l'avancement des travaux de déneigement des voies : Numéro de téléphone des services techniques **04 76 95 14 91**



Parc et "château" Joseph Guichard, un nouveau souffle

Le projet de requalification du centre bourg demeure une des priorités de l'équipe municipale. La déconstruction/démolition du bâtiment dit "hôtel d'Avignon" ouvre à ce sujet de nouvelles perspectives. Des espaces verts en plein cœur du village ainsi qu'un patrimoine historique préservé.

DÉCONSTRUCTION OU DÉMOLITION ?

À première vue le résultat est le même ! Cependant, la déconstruction intègre une vision globale de gestion des déchets devenue aujourd'hui obligatoire.

l'environnement est ainsi maîtrisé. "Sur un total de 2 800 m³ de gravats, 1 800 m³ ont été concassés sur place et réutilisés pour remblayer le terrain alentour. Le reste des gravats a été transporté sous le lycée Jean

UN CHANTIER "SANS SOUCIS"

"La démolition était plus spectaculaire que difficile. Les seuls inconvénients concernaient la hauteur du bâtiment ainsi que la partie accolée à la copropriété des Moineaux. Ayant l'expérience du métier, je me suis donc chargé de la démolition qui s'est déroulée sans soucis majeurs.

En avance sur le planning de démolition, j'ai profité des vacances de La Toussaint pour évacuer les gravats afin d'éviter les problèmes de circulation dus aux horaires d'école."

La déconstruction et la démolition ont nécessité 15 jours de travail respectifs. L'évacuation des gravats, la réfection des toits et des façades ("château" et copropriété des Moineaux) ont mobilisé, quant à eux, le reste du planning.

UNE REQUALIFICATION URBAINE

L'architecte François Rouanet effectue actuellement une étude d'aménagement des bâtiments municipaux en fonction des différentes hypothèses d'occupation du "château". Son travail consiste à réaliser un état des lieux sur les mètres carrés disponibles existants.

Il proposera ensuite un plan de réaménagement des bâtiments avec chiffrage des travaux à l'appui (mises aux normes, agrandissement...).



Certains services pourraient déménager en fonction de leur intérêt géographique et stratégique.

Le résultat de l'étude ainsi que les propositions d'aménagements seront présentés à la municipalité début 2009.

Quant à l'aménagement du parc Joseph Guichard, un parking provisoire gratuit de 60 places sera implanté pour l'hiver 2008-2009 en attendant qu'une étude plus globale sur l'aménagement du parc soit réalisée, notamment dans le cadre d'un groupe du Grenelle.



L'opération consiste à trier pendant et après la déconstruction afin d'optimiser la valorisation des déchets. Répartis en fonction de leur composition, ils sont ensuite concassés et criblés sur place. L'impact sur

Prévoist afin de rehausser le retour skieur", précise Pascal Locatelli, entrepreneur chargé des opérations.

La piste du Père Noël

Pour mettre les skieurs en sécurité, la piste du Père Noël a subi d'importants travaux cet automne. Explications...

VERS UNE MISE EN SÉCURITÉ DES SKIEURS

C'est après une saison de fonctionnement qu'il est apparu des conflits réguliers de flux entre les skieurs, les bus et les voitures au carrefour entre le lycée, la piste du Père Noël et la route de Tintaine. Cette piste se devait de subir quelques modifications pour répondre à la saison hivernale à venir et à l'activité ski qui en découle. Durant l'automne dernier, des engins ont œuvré sur cette zone stratégique. Pour Jean-François Garchery, adjoint aux tra-

vaux, "l'aménagement réalisé en 2007, avec le gazon synthétique qui traversait la route de Tintaine, devait permettre aux skieurs de traverser la chaussée sans avoir à déchausser. Toutefois, cette configuration, notamment au niveau du carrefour séparant la piste du Père Noël du lycée n'autorisait pas une mise en sécurité optimale des skieurs."

Jean-Pierre Peter, directeur des services techniques, souligne par ailleurs "qu'à l'usage, le rétrécissement de chaussée créé a généré des problèmes de manœuvre des bus, notamment pour leur giration. La réflexion sur ce carrefour a, par conséquent, porté sur la création d'un aménagement piéton pour favoriser et faciliter la traversée du carrefour pour les skieurs tout en permettant aux bus de manœuvrer plus facilement."



La création d'une chicane sur la piste du Père Noël en amont de l'intersection de la route de Tintaine, devrait inciter les skieurs à ralentir et à déchausser. D'autre part, les travaux, réalisés cet automne, pour supprimer le rétrécissement de chaussée vont permettre aux bus de mieux se retourner sur ce carrefour.

ASSURER UNE DESCENTE À SKI PAR GRAVITÉ

Le retour skieurs a également été géographiquement déplacé pour permettre aux skieurs de rejoindre par gravité le haut de la Colline des Bains. Avec une pente

constante variant entre 4 et 5 % à partir du lycée, cette piste devrait permettre de ne plus avoir à pousser sur les bâtons pour rejoindre la Colline des Bains. Gérard Clot-Godard, adjoint au tourisme, rappelle par ailleurs que "l'excédent de gravats de la démolition de la ville d'Avignon (environ 1 000 m³) a été utilisé pour le terrassement de cette piste."





Dossier



Eau, source de vie...

Tous les êtres vivants sur terre sont dépendants de cet élément. Assurer sa distribution à la population dans des conditions garantissant sécurité et qualité constitue un enjeu majeur pour les acteurs concernés. Comment préserver l'eau et en garantir l'accès à tous ? Comment assurer les besoins élémentaires en assainissement ? Comment sécuriser les berges ? Comment préserver la qualité des rivières et des milieux humides et lutter contre les pollutions ? À quelles conditions une gestion durable et équitable de l'eau est-elle envisageable ?

L'eau dans les canalisations

L'EAU POTABLE : LE PRODUIT ALIMENTAIRE LE PLUS CONTRÔLÉ AU MONDE

Pour passer d'une eau brute à une eau potable, le ministère de la Santé a dressé plus de soixante paramètres de contrôle, scrupuleusement respectés. Des gages de salubrité, d'hygiène et de propreté. Quant aux diverses structures et installations, elles sont surveillées 24h/24. Examen réussi pour l'eau du robinet. Débarrassée des indésirables, l'eau du robinet est non seulement potable, mais aussi source de bienfaits. En plus des oligo-éléments, elle fournit 15% à 25 % de nos besoins quotidiens en calcium grâce au calcaire. Ce dernier est aussi source de magnésium indispensable au système digestif et urinaire. Sauf contre-indication médicale, l'eau du robinet est jugée apte à la consommation pour les nourrissons et enfants en bas âge.

RÉGLEMENTATION

La réglementation définit une eau potable comme une eau qui ne doit pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes. Elle doit, de plus, être conforme aux limites de qualité définies par le décret d'application de la directive européenne, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

LE CYCLE TECHNIQUE DE L'EAU

L'eau qui arrive à notre robinet provient des sources alentour.

Des périmètres de protection doivent être définis autour de ces captages pour éviter une pollution de la ressource en eau brute destinée à la fabrication d'eau potable.



Cette eau, une fois captée, est amenée en usine de traitement des eaux pour la rendre potable, c'est à dire sans risque pour la santé. La potabilité d'une eau est ainsi définie suivant des limites de qualité à respecter par différents paramètres, en application de la directive européenne relative aux eaux destinées à la consommation humaine du 3 novembre 1998.

Assurer la pérennité du réseau communal

L'alimentation en eau potable nécessite une eau d'excellente qualité. L'eau distribuée est d'ailleurs régulièrement analysée et la loi oblige les communes à afficher les résultats en mairie. D'où l'importance de la connaissance des bassins d'alimentation, de l'origine des pollutions éventuelles et des circulations souterraines menant jusqu'au lieu de captage. Jean-François Garchery, adjoint aux travaux, souligne "qu'il est essentiel de préserver le bon état du patrimoine d'assainissement, afin d'assurer son bon fonctionnement."

Eau et assainissement

Le réseau communal d'assainissement représente 62 kilomètres de collecteurs et de canalisations, dont 44 kilomètres de réseau d'eaux usées et 18 kilomètres de réseau d'eaux pluviales. Les équipements nécessaires associés, comme les six déversoirs d'orage ou les 526 grilles et avaloirs, forment un patrimoine bâti au fil des ans. "Sa valeur à neuf est aujourd'hui évaluée en milliers d'euros" nous indique Francis Meyer, responsable VEOLIA sur le plateau du Vercors. Régulièrement, des interventions préventives (curage, nettoyage des grilles et avaloirs) sont réalisées par des techniciens selon des règles très strictes. "La nouvelle station d'épuration va imposer la mise en séparatif des anciens réseaux d'eaux usées unitaires, ce qui va impliquer pour les années à venir de nombreux travaux pour la commune."



Les installations de production

Station de pompage de Bourgon Relais

Filière de traitement : Javellisation

Station de pompage de Cochettes Relais

Filière de traitement : Javellisation

Station de pompage de Goule Blanche Relais

Filière de traitement : Désinfection au chlore gazeux

Station de pompage de La Moraine

Filière de traitement : Désinfection aux rayons ultraviolets et au chlore gazeux

Source Eymard

Filière de traitement : Désinfection aux rayons ultraviolets et au chlore gazeux

Quelles que soient son origine et sa qualité, une eau subira obligatoirement un traitement de désinfection, afin de neutraliser les virus et bactéries pathogènes. Il est réalisé à l'aide de chlore (par injection ou sous forme d'eau de javel ou de dioxyde de chlore), ou de rayonnements ultraviolets.

L'avantage des éléments chlorés est d'avoir un effet qui persiste dans les réseaux, il peut être à l'origine du "goût" de l'eau au robinet. Ensuite, l'eau est stockée dans des réservoirs, de manière à lui insuffler une pression suffisante pour être distribuée à l'ensemble des abonnés.

Puis, elle passe dans le réseau d'adduction d'eau potable (canalisations), dans lequel elle peut encore subir des traitements de chloration pour la désinfecter, et arrive au robinet du consommateur.

Distribution de l'eau

L'eau distribuée provient des installations de Bourgon Relais, Cochettes Relais, Goule Blanche Relais, La Moraine, Source Eymard, dont la capacité totale de production représente 9 000 m³/j.

USINE DE DÉPOLLUTION

Les effluents collectés sur la commune de Villard de Lans sont acheminés vers l'usine de dépollution de la Communauté de Communes du Massif du Vercors où ils sont traités avant rejet au milieu naturel. Jean-François Garchery indique que : "la création de la nouvelle station d'épuration va imposer aux communes du plateau, dont Villard de Lans, de diminuer de 50 % les eaux parasites qui pénètrent dans les canalisations d'eaux usées et qui finissent à la station de Fenat. En même temps que la construction de cette structure qui devrait se terminer début 2010, notre commune a deux années devant elle, pour cette mise aux normes qui permettra le bon fonctionnement de la nouvelle station d'épuration".

(Cf. loi du 2 février 1995 "relative au renforcement de la protection de l'environnement", dite "Loi Barnier")

Dans l'avenir, tout réseau qui sera construit, sera séparatif.

Captage

Villard de Lans capte la majorité de son eau potable sur les sources telles que Pisse Vache, les Selles (Réservoir Bourgon), Arnaud Haut, Arnaud Bas, Montal, Puissat, Chabert, les Clots, Godart, Broquet, Laplace Haut, Laplace Bas, Beaudoin, Pré Barron, les Zuclas, Fontaine Eymard (Réservoir Moraine) et la source des Eymards (Réservoir Les Eymards). L'émergence de Goule Blanche qui collecte toutes les précipitations tombées sur le domaine skiable Villard-Corrençon, le bois des Essarteaux et la forêt de la Loubière est utilisée en complément de ressource. Francis Meyer, responsable VEOLIA sur le plateau du Vercors, indique par ailleurs, que "les nombreuses ressources en eau sur la commune de Villard de Lans lui assurent un approvisionnement en eau potable constant. Si par exemple une pollution se retrouvait dans l'eau captée des sources, Goule Blanche suffirait à elle seule à alimenter toute la commune."

L'eau dans son environnement

PRÉSERVER LES RIVIÈRES ET RESPECTER L'EAU

Les capacités régénératrices du milieu naturel ne sont pas extensibles. C'est pourquoi il faut "aider" en épurant les grandes quantités d'eaux usées avant leur rejet au milieu naturel. Malgré ces efforts, les rivières subissent encore des pollutions accidentelles ou pluviales.

Elles proviennent de raccordements défectueux, de fuites, des nitrates et pesticides, du lessivage du bourg par les pluies, ainsi que du raccordement non conforme de particuliers aux réseaux d'eau de pluie. Ces divers flux doivent être mieux maîtrisés et dirigés vers les usines d'épuration. La réalisation de nouveaux équipements communautaires est prévue pour augmenter les capacités de décantation et d'épuration, et réduire l'impact des rejets au milieu naturel.



L'EAU ET L'AMÉNAGEMENT URBAIN

La commune doit permettre un développement urbain respectueux du cycle naturel de l'eau. Avec un plan de prévention des risques adapté et un inventaire des zones humides, la nouvelle urbanisation issue du PLU (Plan Local d'Urbanisme) souhaite intégrer le respect de l'eau dans ses priorités. Pour ce faire, le zonage du PLU prend en compte le plan de prévention des risques (PPR), document préfectoral s'imposant à la commune, et indiquant, en matière d'eau, des zones de crues et d'inondations, de ruissellements sur versant ou encore de marécages, et cela, avec des intensités de risques différentes (aléa faible, moyen ou fort).

Le PPR rend ainsi obligatoire le classement des terrains situés en bordure des cours d'eau, en zone naturelle. Aucune construction nouvelle n'est donc possible dans les abords immédiats des cours d'eau. D'autre part, les travaux sur les constructions existantes sont très strictement encadrés. Si ce document vise à sécuriser les biens et les personnes par rapport notamment aux risques de l'eau, il concerne également les risques liés aux glissements de terrains, aux chutes de pierres, aux avalanches que l'on peut trouver sur le territoire communal.

Les services de la Maison du département vont prochainement lancer la procédure officielle d'adoption d'un plan de prévention des risques mis à jour sur la commune de Villard de Lans.

Le PPR en projet et en vigueur sur la commune depuis déjà 2003, est consultable au service urbanisme. Un registre est dès aujourd'hui ouvert pour permettre aux citoyens de faire part des remarques sur les risques pouvant exister sur leurs terrains.

VERS UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX

Dans un souci de préservation et de valorisation du milieu naturel, le développement urbain doit respecter le milieu aquatique. Au niveau réglementaire, cela se traduit notamment par l'intégration de l'inventaire des zones humides, réalisé par le Parc Naturel Régional du Vercors, dans le PLU. Aimé Blanc, adjoint à l'urbanisme souligne par ailleurs que : "La révision du PLU en cours va notamment permettre, avec la création d'un nouveau zonage, la mise en valeur des zones humides, la sensibilisation des propriétaires de terrains et des Villardiens."

“ Les nombreuses ressources en eau sur la commune de Villard de Lans lui assurent un approvisionnement en eau potable constant. ”

Francis Meyer, responsable Veolia sur le Plateau du Vercors

SÉCURISER LES ABORDS DES COURS D'EAU

La commune se doit d'assurer la sécurité des abords des cours d'eau et donc de maîtriser, dans la mesure du possible, les inondations et les crues.

Des études hydrauliques ont été réalisées sur les principaux cours d'eau traversant la commune : la Fauge, le Corrençon, le Fond Noir (ruisseau du camping de l'Oursière).

Elles ont pour objet d'analyser précisément les risques existants en fonction des enjeux recensés (humain, économique). Elles recommandent la réalisation de travaux de sécurisation et d'entretien pour limiter les risques et pouvoir faire face à des risques de crues exceptionnelles. Ces travaux peuvent être de plusieurs ordres : de la réalisation d'un simple fossé ou busage, à un piège à embâcle, ou encore la réalisation d'une véritable digue ou d'un bassin de rétention permettant de stocker l'eau.

Ces travaux sont strictement encadrés par le code de l'environnement et sont soumis à des procédures administratives relevant de la police de l'eau (Direction Départementale de l'Agriculture). Une enquête publique sera d'ailleurs organisée prochainement. La commune vient de programmer la réalisation des travaux recommandés par les études pour les 10 années à venir.

Une fois l'autorisation des services de l'État accordée, les premiers travaux seront réalisés (sécurisation du camping communal de l'Oursière, concerné par un risque de crues important, réalisation d'un piège à embâcle au niveau des Blachons sur la Fauge, premiers travaux de sécurisation sur le Corrençon).

Parallèlement, Villard de Lans va commander une étude particulière sur la zone d'activités économiques des Geymonds, concernée par un risque d'inondation issu du cours d'eau le Ferveilley et également des travaux de sécurisation de cette zone.





Vivre à Villard , ,

Hommage à notre ami, Joseph Tores

Joseph Tores, personnalité marquante de Villard de Lans, nous a quittés discrètement en octobre dernier à l'âge de 88 ans. Élu durant cinq mandats successifs, ce Villardien avait mesuré l'importance de l'implication humaine dans l'espace public. Hommage.



Joseph Tores

“ Il y avait chez lui beaucoup de perspicacité et aussi une honnêteté qui suscitaient la sympathie. ”

Albert Orcel, ancien maire de Villard de Lans

ENGAGÉ DANS LA VIE POLITIQUE, il devient conseiller municipal en 1958. Aux côtés des maires successifs René Mure-Ravaud, Roger Lefrançois, André Ravix, Albert Orcel et Marcel Bonnard ; Joseph Tores ne quittera son siège au conseil municipal que trente et un ans plus tard en 1989.

Adjoint aux sports sous la municipalité d'Albert Orcel, ce dernier se souvient “d'un homme de convictions, pleinement engagé dans les devoirs de la cité. Joseph Tores était généreux, chaleureux et aimait aller vers les autres. Véritable médiateur, il a souvent réglé des problèmes grâce à sa personnalité joviale et à son humanisme.

Il avait un humour qui détendait l'atmosphère de nos réunions ! On avait également d'ambitieux projets. Avec lui, on savait qu'ils seraient menés à leur terme et de façon très professionnelle. Il était tout simplement un homme intelligent et convivial. Par ailleurs, son amitié avait quelque chose de sûr comme ses convictions.

Dans sa vie politique et dans ses rapports avec l'extérieur, l'humilité mêlée de bonne humeur était au rendez-vous. Il y avait chez lui beaucoup de perspicacité et aussi une honnêteté qui suscitait la sympathie.”

RÉSISTANT DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE, Joseph Tores a également participé au maquis, notamment au cours du combat des Écouges. Albert Orcel souligne que son ami avait très vite mesuré le devoir de mémoire. “Joseph Tores était extrêmement dévoué. Notre rencontre a démarré avec un projet commun.



Moulin des gorges de la Bourne où naquit Joseph Tores

C'EST AVEC LUI QUE NOUS AVONS DÉCIDÉ après la guerre de rendre hommage aux collègues disparus. Notre question : pourquoi eux et pourquoi pas nous ? Nous sommes allés voir le maire de l'époque monsieur Masson pour qu'il nous aide à créer les stèles et les plaques commémoratives que l'on retrouve aujourd'hui aux Bains, aux Glovettes, à Liorin ou encore à Fenat.”

Élu lui aussi, Jacques Borel, a fait deux mandats aux côtés de Joseph Tores. “C'était un type formidable, doté d'une joie de vivre communicative. On peut dire que c'était un véritable bon vivant ! Il avait une facilité de contact tant avec ses employés qu'avec ses clients. Très actif, dans la vie publique, il l'était également dans sa vie professionnelle. Il faisait partie de ces personnes qui ne savent pas marcher et qui avancent toujours en courant, sans jamais reculer !”

Avec Joseph Tores, c'est un destin qui s'achève et même le roman d'une vie d'engagements qui s'accomplit : celui du fils d'émigrés espagnols, du conseiller municipal et d'un homme au sourire permanent. Tout un état d'esprit...



Paléotime, une entreprise atypique !

Créée en 2006 par une équipe d'archéologues confirmés de la région grenobloise, Paléotime est une société villardienne opérant essentiellement dans le domaine de l'archéologie préventive.

“IL ÉTAIT TOUT NATUREL que notre société Paléotime s'implante sur le plateau du Vercors étant donné que tous les co-fondateurs habitaient à Villard de Lans ou à Engins” rappelle Sébastien Bernard Guelle, gérant et co-fondateur. Si la phase de terrain et la majeure partie des chantiers se situent dans le sud ouest de la France, la phase d'analyse est effectuée au siège à Villard de Lans.” Pour cette PME atypique, qui emploie 8 personnes en CDI, le bilan de sa première année d'activité est définitivement positif.

L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE, KÉSAKO ?

En intervenant en amont de travaux d'aménagements, Paléotime travaille au cœur de l'archéologie préventive et participe parallèlement à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine historique et préhistorique. Mettre à jour les vestiges du passé, les révéler, les étudier et les passer au crible de nombreuses disciplines scientifiques, lui permettent de restituer une image du passé au grand public et d'inscrire notre paysage quotidien dans une dimension humaine et culturelle élargie.

PALÉOTIME, DES VOCATIONS

Paléotime a pour vocation d'être le maître d'œuvre d'opérations de sauvetage en archéologie préventive. “Diriger et réaliser des fouilles, traiter le mobilier archéologique, mettre en forme les données de terrain et rédiger le rapport final d'opération validé au final par le préfet de Région, sont autant de missions qui sont confiées à notre société”.



Paléotime offre aussi ses services pour l'étude et la mise en valeur de mobilier archéologique, industrie lithique, céramique, faune (inventaire, conditionnement, études et typologiques, attribution chronologique, dessin au trait, photographie, infographie, restauration, reproduction).

“L'étude de matériel paléo-environnemental, le traitement de sédiments issus des fouilles (tamisage et tri de refus de tamis) font également partie de nos compétences.”

D'AUTRE PART, LA SOCIÉTÉ CONTRIBUE à la diffusion et à la mise en valeur des connaissances en intervenant lors de conférences, séminaires, animations et formations destinés à tous types de publics.

Grenelle Entreprises

Dans un contexte concurrentiel fort où la recherche de compétitivité est omniprésente, le tissu des entreprises villardiennes mérite une attention particulière.

Le groupe “Entreprises” créé dans le cadre du Grenelle de Villard de Lans, constitue une composante privilégiée pour les acteurs du développement économique de notre commune. Rencontre...



ALBERT GEORGE ET JEAN-CLAUDE SORET pilotes en binôme du groupe “Entreprises”, ont un parcours professionnel de dirigeants dans de grands groupes privés (société de services et industrie High Tech). Pour eux, participer au Grenelle est une évidence.

“L'idée même du Grenelle est intéressante. Le fait de demander aux Villardiens de s'investir dans une démarche bénévole constructive est remarquable. Avec des parcours différents, chaque individu apporte sa pierre à l'édifice. Associé à une réflexion, une volonté et une envie communes de faire avancer les choses, le dialogue au sein du groupe commence d'ores et déjà à faire émerger des solutions concrètes et adaptées.”

Aujourd'hui retraités, tous deux font profiter le groupe “Entreprises” de leurs expériences professionnelles respectives.

La première réunion du groupe “Entreprises” s'est tenue le 18 mai dernier. Depuis une dizaine de rencontres a permis, de resserrer les volontés et de déterminer les priorités.

“Après six mois de concertation et de réflexion générée lors des multiples réunions, l'objectif du groupe est clair et déterminé. Au travers de ses actions et de son réseau, le Groupe doit permettre d'aider à un développement optimal des entreprises existantes locales et de donner les moyens d'en attirer de nouvelles sur notre territoire. Cela doit conduire, in fine, à favoriser la création d'emplois à Villard de Lans.”

LORSQUE L'ON ÉVOQUE LES ACTIONS À CONDUIRE à court terme, les deux pilotes répondent d'une seule voix. “Dans un futur proche, les mesures sont nombreuses et variées. Sans être exhaustif, l'accompagnement des nouvelles entreprises dans leurs démarches, la réalisation d'un inventaire des locaux existants sur la commune (bâtiments artisanaux ou industriels), la création de bureaux d'entreprises, forment les premières mesures à prendre. Dans le même temps, une base de données des entreprises présentes sur la Commune doit être créée pour comprendre notamment la complexité du tissu économique de notre territoire et les problématiques qui lui sont liées.” Les groupes du Grenelle ont rendu leur copie en fin d'année 2008. Avec de telles ambitions, le groupe “Entreprises” a confié qu'il ne comptait pas s'arrêter en si bon chemin !

Brèves

NAVETTES GRATUITES HAUTE SAISON

En période de vacances scolaires du 07 février au 08 mars, ainsi que tous les samedis, dimanches et jours fériés, les navettes gratuites réalisent 33 rotations par jour entre la gare routière et le Balcon de Villard de Lans de 7 h 45 à 19 h 30 et ce, toutes les 20 minutes. Une navette relie le Balcon aux Glovettes en rotation continue de 9 h à 18 h en haute saison.

Uniquement durant les vacances scolaires, deux navettes nocturnes circuleront les mardis, jeudis et vendredis de la gare routière jusqu'aux Glovettes, l'une à 22 h, l'autre à minuit.

NAVETTES GRATUITES BASSE SAISON

Du 05 janvier au 06 février et du 09 mars au 29 mars, du lundi au vendredi, les navettes assurent 10 rotations par jour.



NAVETTES SITE NORDIQUE DE BOIS BARBU

Une navette circule au départ de la gare routière avec une correspondance à l'Essarton, de 8 h 45 à 17 h 55, avec 10 rotations durant les vacances scolaires et 6 rotations en basse saison.

Consulter les horaires sur

www.villarddelans.com

PERMANENCE INFO ÉNERGIE

En partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vercors et l'AGEDEN, des permanences Info Énergie sont mises en place une fois par mois sur Villard de Lans. Gratuites et ouvertes à tous, elles sont destinées à aider ceux qui peuvent avoir un projet touchant aux énergies renouvelables (constructions, réhabilitation thermique...).

Pour prendre rendez-vous contactez

Ageden au 04 76 23 53 50

DAMAGE ÉTENDU POUR BOIS BARBU

Pour réaliser des économies d'échelle, c'est désormais les engins du site nordique de Villard de Lans qui dament et entretiennent la boucle de ski de fond entre la Sambue, les Auberges, la Fleur du Roy et Malaterre située en partie sur la commune de Corrençon. Dans le cadre d'une convention entre les deux communes, l'entretien sera facturé à la commune de Corrençon.



État civil

NAISSANCES

- 06 sept. PESENTI Mattéo, Jérôme
- 15 sept. BATTU Élisabeth, Julie
- 13 sept. REVERSAT Noémie, Kenza, Dorine
- 19 sept. PILLET Loris, Théo
- 25 sept. VACCARO - BON Thaïs
- 22 oct. PASCALIS Méline
- 27 oct. CAVAILLON Corentin, Jean, Claude
- 10 nov. GAUDET Mahé, Charlotte, Monique, Josèphe
- 10 nov. PRADON Nelly, Camille
- 16 nov. LUPIANEZ Leyna, Marlène

MARIAGES

- 13 sept. BAUM Cédric, Patrick & MORISSET Valérie, Laurence, Véronique
- 20 sept. VIOLEAU Bruno & AUNE Pierrette, Andrée
- 20 sept. BOZKIEWICZ Frédéric & DENISET Sophie, Andrée, Odette
- 17 oct. LE BRAS Jérôme, François & ZHUKOVA Olga

DÉCÈS

- 13 sept. BERGER Danielle, Simone, Andrée née REDON, 66 ans
- 20 sept. BELLAMY Pierre, Jean, Baptiste, 64 ans
- 21 sept. ORIOL Yves, François, 66 ans
- 22 sept. CHABERT Bernard, Fernand, 70 ans
- 26 sept. GUÉRIPEL Jean, Émile, Valentin, 83 ans
- 02 oct. DELAVAUULT Laurence née GAGNIEUX, 36 ans
- 07 oct. VASSAL Danielle, Colette née BOUILLON, 64 ans
- 14 oct. TORES Joseph, Léon, 88 ans

Mouvement du personnel communal

Contrat de Thierry BELLIER du 14 novembre 2008 au 10 avril 09 aux Services Techniques, en remplacement de Michel PERRIARD au déneigement.

Contrat de Christophe BREYTON du 13 décembre 2008 au 17 juin 09 aux Services Techniques, en remplacement de Hervé DEROUCK.

Contrat de Karine GENEVIÈVE du 15 décembre 2008 au 31 mars 09 pour la gestion du marché, l'encaissement des horodateurs et la gestion de la salle des fêtes "La Coupole".

Contrat de Cécile PICARD du 1er décembre 2008 au 28 février 09 pour la cantine et la garderie périscolaire.

Contrat de Émilie VAUCAMP du 1er novembre 2008 au 7 mars 09 aux Services Techniques, en remplacement de Marie-Laure ALGOUD en congé maternité.

Tribune politique la chronique de l'opposition

Nadine Girard-Blanc, Dominique Duvillard-Charvaix, Jacques Blanc, Jacques Ebermeyer, Élodie Leneutre-Perrin, Jean-Paul Uzel.

RÉVISER LE PLU, MAIS AVEC INTELLIGENCE

L'équipe en place souhaite réviser le PLU, et ceci nous semble une bonne chose.

Il nous paraît souhaitable, au bout de 3 ans de mise en application d'un PLU d'en faire un premier diagnostic, notamment pour constater que la conjoncture nationale a créé une pression immobilière particulièrement importante qui pousse les promoteurs à rentabiliser de manière excessive leurs droits à construire. On notera que cette pression s'est exercée à Villard de Lans sur des terrains qui étaient constructibles au POS précédent. (avant 2001).

Nous sommes conscients que face à cette pression, il faut trouver des modifications à apporter au règlement qui réduisent les prétentions des promoteurs, mais sans léser la majorité des Villardiens qui souhaitent accéder à la propriété.

Ce que nous contestons, ce sont les moyens que la municipalité se donne pour arriver à cet objectif.

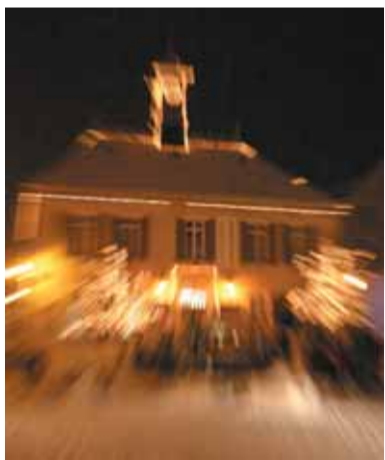
Avant même d'avoir fait un bilan motivé du PLU, ils proposent des solutions de modification, notamment celle qui rétablit le coefficient d'occupation du sol, qui est discutable, parce que contradictoire avec les recommandations du préfet de l'Isère.

Le préfet : "L'atteinte à l'horizon 2015 de l'objectif assigné de 900 logements supplémentaires sur la Communauté de Communes passe par la mise en œuvre d'une politique foncière, se traduisant par une consommation économe de l'espace urbanisable, principe que les documents d'urbanisme devraient reprendre en affichant des parties d'aménagements adaptés sur les zones vierges ou faiblement urbanisées."

L'établissement d'un COS (coefficient d'occupation des sols qui peut contraindre de posséder une grande parcelle pour construire une maison) va à l'encontre d'une consommation économe de l'espace, et est donc contradictoire aux objectifs de la charte, soutenue par le préfet. Nous rappelons que la suppression du COS inscrit dans le règlement actuel, a permis, d'une part à des familles villardiennes d'agrandir leurs propres maisons ou, d'autre part, sur des parcelles déjà construites, de bâtir une nouvelle maison pour les enfants. Rétablir un COS, c'est contredire le propre engagement de la municipalité actuelle de favoriser l'accession à la propriété pour les Villardiens.

Donc le problème ce n'est pas la conformité du PLU avec la Charte de la Communauté de Communes, ni même la conformité avec la charte du Parc de Vercors, le problème est ailleurs. C'est trouver les bonnes mesures réglementaires pour faire face à la pression immobilière, comme par exemple revoir la règle des hauteurs, le coefficient d'emprise au sol, autant de modifications qualitatives qui permettent d'agir sur les promotions immobilières tout en étant conformes aux objectifs de la charte territoriale et de celle du Parc.

Nous demandons donc à l'équipe en place, avant de décréter de revenir par principe sur des options engagées par la municipalité précédente, de prendre le temps de la réflexion et le temps du débat, pour modifier un PLU qui doit s'adapter d'une manière intelligente à la conjoncture actuelle, mais en permettant aux Villardiens de vivre au pays tout en protégeant leur paysage.



Courrier des lecteurs

**Le ramassage des champignons est une coutume saisonnière...
Contrairement à l'idée reçue, les champignons n'appartiennent pas à tout le monde et ne sont pas en libre service.**

*Madame le Maire,
Traînant mon enfance dans les régions Limousin/Corrèze, là où le cèpe est roi des forêts de chênes et de châtaigniers, mon grand-père avait su capter mon attention pour les plaisirs de la cueillette de champignons ; dès lors, chaque automne demeure la saison la plus récréative à mes yeux. Vivant désormais dans le Vercors depuis 15 ans, il m'a fallu de nombreuses années pour en découvrir toutes ses richesses ; j'ai pu ainsi constater un vif intérêt pour un champignon local : le lactaire délicieux, appelé "sanguin" de par ses caractéristiques particulières.*

Ce champignon comestible, copieusement représenté dans nos forêts a longtemps été ignoré des cueilleurs bien plus motivés par la présence de cèpes, trompettes ou autres girolles... d'un point de vue culinaire, les avis étant partagés. L'intérêt gustatif des gens du sud et d'Espagne pour ce lactaire a offert des perspectives de cueillette puis de revente à des acheteurs avertis comme pour la truffe ou le cèpe ailleurs...

Malheureusement, par manque de maturité, ce qui n'était qu'un petit marché local a fait des émules à tel point que ces dernières années, une inexorable invasion extra locale organisée dans nos forêts provoque des constats amers mêlés d'inquiétudes, certaines à résoudre sans attendre, même à l'aide d'une législation rugueuse mais intelligente ! D'autres régions ont vécu ces problèmes et y ont remédié...

Ne serait-il pas temps de comprendre que le Vercors dispose d'un atout économique non-négligeable avec la présence annuelle de ce lactaire ? N'est-il pas source de revenus complémentaires, éventuellement source d'emplois saisonniers potentiels en période creuse (septembre, octobre), ne pourrait-on pas réfléchir avec les divers intervenants (mairie, Parc, ONF, gendarmerie), à la manière de cadrer cette activité afin d'éviter les débordements, abus, pillages ; la détérioration des mycéliums qui en résulte, création de cartes de cueillette, réapprentissage ou réaménagement du code forestier et du respect d'autrui, ou bien attendre le pire, qui surviendra, sans aucun doute ! Gens du Vercors, la forêt est un sanctuaire de vie, de plaisir. Ne la souillons pas et défendons-y les richesses qui la composent car nos enfants et petits-enfants ne nous le pardonneraient pas !

James Madre



*Madame le Maire,
Nous avons des forêts identifiées qui peuvent être privées. Il existe parallèlement la forêt qui appartient à une commune ou forêt communale puis celle de l'État appelée forêt domaniale. Le ramassage, la cueillette, l'enlèvement de bois mort, de mousse, de pierre, de champignons etc, sont soumis à autorisation du propriétaire (cf code forestier). Il n'est jamais simple d'avoir l'autorisation du propriétaire, toutefois une tolérance est acceptée. On l'appelle cueillette familiale qui rejoint l'arrêté préfectoral limitant la cueillette à un panier par jour et par personne. Au-delà de cette tolérance journalière, les contrevenants sont susceptibles de payer une amende de 135 Euros sachant que la vente des champignons sauvages est tout simplement interdite (cf. code de l'environnement, code forestier, code civil...).*

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à un problème majeur : le ramassage intensif des lactaires délicieux (sanguins) dans un but commercial. Des équipes organisées composées de ramasseurs locaux ou étrangers provenant



de pays comme l'Espagne et la Roumanie contribuent à un pillage organisé qui malmène et met en danger la biodiversité de cet espace naturel.

Il est temps de réagir à cette situation. Toutefois, la mise en œuvre de la législation ne permet pas de contrôler et/ou de sanctionner efficacement les ramasseurs étrangers. En effet, ces personnes pensent avoir le droit de ramasser et ne sont pas sensibles aux amendes prévues par la loi car ils savent qu'il est difficile de les mettre en recouvrement.

Pierre Degoumois

Chers Messieurs,
J'accuse réception de vos courriers, relatifs à la cueillette des champignons.

2008 a été une belle saison pour les champignons. Les records de cueillette ont fait la une des journaux mais aussi des discussions !

Se promener et cueillir des champignons pour ensuite les déguster offrent des moments heureux en famille ou entre amis. C'est pourquoi le ramassage des champignons est toléré par les communes et autres propriétaires ; mais les abus et les pillages bafouent cette tolérance et nuisent à notre environnement. Interpellés sur cette question, mes adjoints et moi-même avons réuni les parties concernées ainsi que les représentants des autres communes. Il en ressort que ce sujet doit être posé au niveau intercommunal pour : installer avec le Parc une signalétique appropriée, coordonner les actions pédagogiques et répressives, prendre des arrêtés communs et rencontrer la préfecture pour préciser les textes existants ainsi que la Direction du Travail pour un contrôle des conditions d'embauche des ramasseurs étrangers. L'ensemble de ce dispositif vise à gérer une situation de droit tout en maintenant le plaisir des balades en forêt et une tradition permettant à des jeunes d'arrondir leurs fins de mois.

Chantal Carlioz

Mais que dit la loi ?

Le promeneur ne doit pas oublier qu'en tout endroit de la forêt, il y a un propriétaire, privé ou public. Quand on se promène dans les bois, on est donc toujours chez quelqu'un !

En France, les trois-quarts des forêts appartiennent à des particuliers, les autres domaines, sont la propriété de l'État ou des collectivités territoriales, gérées par l'Office national des forêts.

En forêt, vous êtes donc chez quelqu'un. Le promeneur doit être respectueux des lieux.

Les champignons appartiennent au propriétaire de la forêt dans laquelle ils poussent. (Code civil, art. 547 : "les fruits naturels (...) appartiennent au propriétaire par droit d'accession"). En principe, il faudrait avant toute cueillette solliciter l'autorisation du propriétaire.

- Tout ramassage non autorisé de champignons en forêt (publique ou privée)

est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 150 €.

- Lorsque le volume extrait est supérieur à 5 litres, l'amende peut aller jusqu'à 750 € (Code forestier, art. R.331-2).

- L'absence de clôture de même que l'absence de panneau "interdiction d'entrée" ou "cueillette de champignons interdite" ne tempèrent pas le caractère sacré de la propriété privée.

Le ramassage pour consommation personnelle est cependant souvent toléré en forêt publique et en forêt privée, mais lorsque les visiteurs sont trop nombreux ou peu respectueux, le propriétaire décide parfois d'interdire les visites ou d'instaurer un permis de récolte. C'est son droit, cela protège la forêt et son écosystème des abus, respectez cette décision écocitoyenne ! Consultez en mairie l'arrêté préfectoral n°93-295 pour la protection des espèces sauvages dans le département de l'Isère.



Agenda des animations hiver 2009

Pots d'accueil

Tous les dimanches du 21 décembre au 22 mars à 18h à la Coupole et au Balcon de Villard devant la galerie marchande des Aloubiers. Le pot d'accueil du 21 décembre à Villard se déroulera exceptionnellement à 11h sur la place du marché.

JANVIER 2009

Samedi 17 janvier

Hockey sur glace
Championnat de France
Ligue Magnus
"Villard/Tours"
à 20h30

Vendredi 23 janvier

Soirée Moon Boots
de 21h à 22h30 sur la place
de la Libération (soirée Disco)

Mardi 27 janvier

Hockey sur glace
Championnat de France
Ligue Magnus
"Villard/Dijon"
à 20h30

Mercredi 28 janvier

Visite guidée du village
de 10h à 12h

Vendredi 30 janvier

Théâtre "Petit théâtre
sans importance"
à 21h à la Maison pour Tous

Samedi 31 janvier et dimanche 1^{er} février

FIS Dames (2 géants)



FÉVRIER 2009

Vendredi 6 février

Chanson et vidéo, jeune public
"Electro merveilles"
à 19h30 à la Coupole

Lundi 9 février

Initiation à la sophrologie
et au shiatsu de groupe
de 11h à 12h à la Coupole,
proposée par l'Institut l'Essentiel
(limité à 15 personnes).

Lundi 9 février

Vidéo-projection
sur le Vercors proposée
par les Accompagnateurs
Nature & Patrimoine
à 18h à la Coupole

Mardi 10 février

Visite guidée du village
de 10h à 12h

Mercredi 11 février

Film conférence
"Voyage en Andalousie"
à 17h et à 21h à la Coupole
présenté par Christian Dufour

Mercredi 11 février

Descente aux flambeaux
pour les enfants à 18h
à la Colline des Bains.
Inscriptions à l'ESF 2 €

Jeudi 12 février

Descente aux flambeaux ESF
avec feu d'artifice et vin chaud
au Balcon de Villard à 21h

Vendredi 13 février

Nordic Attitude :
initiation au tir biathlon et
animations pour les enfants
de 13h30 à 17h à Bois-Barbu

Lundi 16 février

Initiation à la sophrologie
et au shiatsu de groupe.
Proposée par l'Institut l'Essentiel
(limité à 15 personnes).
de 11h à 12h à la Coupole

Lundi 16 février

Vidéo-projection
sur le Vercors proposée
par les Accompagnateurs
Nature & Patrimoine à 18h
à la Coupole

Mardi 17 février

Visite guidée du village
de 10h à 12h

Mardi 17 février

Spectacle tout public
"La famille Fanelli"
à 18h à la Coupole. Gratuit

Mardi 17 février

Hockey sur glace
Championnat de France
Ligue Magnus
"Villard/Amiens" à 20h30

Mercredi 18 février

Descente aux flambeaux
pour les enfants à 18h
à la Colline des Bains.
Inscriptions à l'ESF 2 €

Mercredi 18 février

Loto du ski alpin en soirée
à la Coupole

Jeudi 19 février

Concert par l'École de Musique
à 18h à la Coupole.
Entrée libre de participation

Jeudi 19 février

Descente aux flambeaux
ESF au Balcon de Villard
à 21h avec feu d'artifice
et vin chaud

Vendredi 20 février

Nordic Attitude
Initiation au tir biathlon
et animations pour les enfants
de 13h30 à 17h à Bois-Barbu

Vendredi 20 février

Le tour du village en chansons
avec M. Rocco et Mme Linotte
de 16h30 à 18h30

Samedi 21 février

Soirée Brassens à 19h à la
Coupole

Samedi 21 février

Hockey sur glace
Championnat de France
Ligue Magnus
"Villard/Mont-Blanc" à 20h30

Dimanche 22 février

Soirée Moon Boots
de 21h à 22h30 au Balcon
de Villard (soirée Disco)

Lundi 23 février

Initiation à la sophrologie
et au shiatsu de groupe
proposée par l'Institut l'Essentiel
de 11h à 12h à la Coupole
(limité à 15 personnes).

Lundi 23 février

Vidéo-projection
sur le Vercors proposée
par les Accompagnateurs
Nature & Patrimoine
à 18h à la Coupole

Mardi 24 février

Visite guidée du village
de 10h à 12h

Mardi 24 février

Journée Carnaval

Mercredi 25 février

Descente aux flambeaux
pour les enfants
à 18h à la Colline des Bains
Inscriptions à l'ESF 2 €

Jeudi 26 février

Les RécrésNeige
Tournée animation
"Materne/Mont-Blanc"
au Balcon de Villard

Jeudi 26 février

Descente aux flambeaux ESF
avec feu d'artifice et vin chaud
au Balcon de Villard à 21h

Vendredi 27 février

Nordic Attitude
Initiation au tir biathlon et
animations pour les enfants
de 13h30 à 17h à Bois-Barbu

MARS 2009

Lundi 02 mars

Initiation à la sophrologie
et au shiatsu de groupe,
proposée par l'Institut l'Essentiel
de 11h à 12h à la Coupole
(limité à 15 personnes)

Lundi 02 mars

Vidéo-projection
sur le Vercors proposée
par les Accompagnateurs
Nature & Patrimoine
à 18h à la Coupole

Mardi 03 mars

Visite guidée du village
de 10h à 12h

Mardi 03 mars

"Contes de là-bas
pour oreilles d'ici"
Contes africains par Kisito
à 18h à la Coupole. Gratuit

Mercredi 04 mars

Descente aux flambeaux
pour les enfants
Inscriptions à l'ESF 2 €
à 18h à la Colline des Bains

Jeudi 05 mars

Descente aux flambeaux ESF
avec feu d'artifice et vin chaud
au Balcon de Villard à 21h

Vendredi 06 mars

Le tour du village en chansons
avec M. Rocco et M^{me} Linotte
de 16h30 à 18h30

Vendredi 06 mars

Soirée Moon Boots
de 21h à 22h30 sur la place
de la Libération (soirée Disco)

Samedi 07 et dimanche 08 mars

Ski de fond
38° Traversée du Vercors

Du samedi 07 au samedi 28 mars

Exposition peinture d'Aconcha
à la Maison pour Tous
Vernissage le samedi 7 mars
à 19h (entrée libre) puis soirée
Poésie, conte, musique
Entrée 8 €

Du jeudi 12 au dimanche 15 mars

9^e Monopride
Rassemblement de monoskieurs

Vendredi 13 mars

Théâtre-contes "Yabon lala"
à 19h30 à la Coupole

Samedi 21 et dimanche 22 mars

1^{re} fête de la Coquille St-Jacques
à Villard de Lans

AVRIL 2009

Du mardi 05 au mardi 12 avril

Fête de la montagne.
Semaine d'animations à thème
pour toute la famille pour
profiter des multiples atouts
de la montagne :

- sorties trappeurs,
gastronomiques, patrimoines
- veillées tous les soirs : jeux,
contes de la montagne, spectacles
- mardi 12 avril : fête de fin
de saison au Balcon de Villard

Cette semaine d'animations
accompagnera une semaine
promotionnelle spécialement
dédiée aux enfants.

Du vendredi 17 avril

au samedi 09 mai
Exposition sculpture
art textile d'Amélie Vayssade
"Les Bistissandres"
à la Maison pour Tous.

Vendredi 17 avril

Us et costumes
d'une tribu imaginaire
Vernissage, spectacle,
performance dans le cadre
de l'exposition d'Amélie
Vayssade à 19h30
à la Maison pour Tous

